

LE PROJET ÉOLIEN DE ST BONNET

Nous tenons à vous informer de l'avancement du projet éolien de la commune, porté par la majorité du conseil municipal, en collaboration avec la société BayWa r.e. Il est bon de rappeler les raisons qui nous conduisent à soutenir ce projet.

Une éolienne tourne de 75 à 90 % du temps, à puissance variable. Il lui suffit d'un vent de 10 km/heure pour être active. En 2021 en France, l'éolien a produit 7,7 % de la consommation électrique totale (source ADEME).

La zone identifiée sur notre commune pourrait recevoir de 4 à 6 éoliennes. Ce qui permettrait de produire la consommation de 5 700 à 11 000 foyers, chauffage compris, soit entre 12 à 23 % des foyers de Roannais Agglomération.

L'augmentation vertigineuse du prix de l'énergie pour les entreprises et les collectivités (qui ne bénéficient pas du bouclier tarifaire), entraîne de fortes contraintes budgétaires pour les communes ; d'autant que la dotation de l'État (Dotation Globale de Fonctionnement : DGF) ne cesse de diminuer. Pour exemple la commune de St Bonnet touchait en 2015 une DGF de 54 398 € et elle a perçu en 2022 une DGF de 36 922 €.

Le projet éolien, s'il voit le jour, permettra des retombées fiscales directes pour la commune de l'ordre de 20 à 30 000 € chaque année pendant l'exploitation du parc éolien (rappelons que la commune investit zéro centime dans ce projet). D'autre part la société BayWa r.e organise une démarche d'accompagnement qui permettra des retombées indirectes pour la commune et ses habitants. Nous vous invitons à participer aux ateliers proposés à ce sujet, déjà débutés et qui vont se poursuivre.

Devant le problème de plus en plus aigu de l'approvisionnement énergétique, peut-on se priver volontairement d'une source d'énergie gratuite, facile à produire, facile à utiliser et parfaitement maîtrisable (ce qui n'est pas le cas ni du nucléaire, ni de l'hydroélectrique). Si dans l'avenir de nouvelles sources se développent (hydrogène, fusion nucléaire), il sera facile de démanteler les installations éoliennes...

Dans notre réflexion nous ne devons pas négliger les aspects écologiques et climatiques. Depuis quelques années nous constatons, même à St Bonnet, un changement fulgurant du climat (sécheresse récurrente, chaleur écrasante, pluviométrie en forte baisse) mettant à mal la forêt et les pâtures. Même si nous ne pouvons agir sur le climat mondial, nous nous devons, à notre niveau, de produire de l'énergie non carbonée.

A chacun de bien peser tous les éléments, de réfléchir posément à l'avenir énergétique des vingt prochaines années.

Cette année a été rythmée par des temps forts :

Visite du parc éolien de Saint Nicolas des Biefs

Une visite du parc éolien de Saint Nicolas des Biefs a été organisée samedi 9 juillet. La visite a permis de présenter un parc éolien en exploitation et d'exposer les étapes de développement, ainsi que d'échanger avec une vingtaine de personnes.

Mât de mesure

Le mât de mesure a été mis en place en septembre. D'une hauteur de 100 m, cet équipement temporaire est installé pour une durée d'un an et demi minimum. Équipé d'anémomètres, sa fonction est de mesurer la puissance et la direction des vents, et d'estimer la production électrique du futur parc.



Le mât de mesure est également équipé de capteurs pour étudier l'activité des chauves-souris en altitude sur la zone d'étude du projet. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre des études environnementales engagées depuis février 2021, qui accompagnent l'étude du projet éolien.

Atelier de réflexion

Comme annoncé durant l'été, un atelier de réflexion a été organisé mercredi 26 octobre à la Mairie de St Bonnet des Quarts, réunissant une quinzaine de riverains de la commune, pour présenter l'avancement du projet et discuter des mesures d'accompagnement possibles.

Les mesures d'accompagnement apportent un soutien à des actions identifiées en lien avec la sensibilisation du public à la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité, la transition énergétique et l'amélioration du cadre de vie local.

L'objectif de l'atelier est de :

- Former un groupe de citoyens volontaires dans la durée
- Faire émerger des mesures d'accompagnement propices et pertinentes pour la commune
- Favoriser l'appréhension du projet via une participation au choix de points de vue pour des photomontages supplémentaires
- Faciliter l'information vers la population et communiquer sur les étapes du développement



À l'issue du temps de travail, trois grandes thématiques pouvant bénéficier directement à la commune de St Bonnet des Quarts ont émergé des idées du groupe :

- La baisse de la facture énergétique
- L'éducation et la sensibilisation à l'environnement pour le jeune et grand public
- L'amélioration de la gestion forestière en faveur du maintien de la biodiversité

Le groupe de travail continuera à travailler sur les mesures d'accompagnement dans les prochains mois.

Afin de rester informé, vous pouvez consulter la page internet : <https://www.baywa-re.fr/fr/eolien/projet-de-parc-eolien-de-saint-bonnet>

